

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 15 JANVIER 2018

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absent : Mme ROYER –Excusée

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 30 octobre 2017 est adopté à l'unanimité

Eclairage public / village du BATTUT Conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 contre , après avoir étudié le devis du bureau d'Etude DEJANTE , l'achat de 3 candélabres (2ème tranche) pour l'éclairage public afin de finir le programme d'enfouissement des réseaux dans le village du BATTUT – la 1ère tranche ayant été décidé lors d'un précédent conseil municipal

Création de poste / Adjoint technique / Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique à compter du 1 avril 2018 le tableau des emplois se trouve modifié comme suit :

Adjoint technique principal 2ème classe	effectif : 1
Agent de maîtrise territorial	effectif : 1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{er} classe	effectif : 1
Adjoint administratif principal 1ère classe	effectif : 1
Adjoint technique	effectif : 1

C N P - renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel / le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette assurance un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel pour une durée de 1 an

Délibération boisement

Le conseil municipal décide de revoir le projet de délibération au prochain conseil municipal

Infos diverses

PLU / réunion personnes public associées le **22.01.2018**

ELAGAGE / un courrier sera adressé à tous les riverains des voies communales et des chemins ruraux afin de procéder à l'élagage de ces voies bordées par des lignes aériennes (ERDF – France Telecom)

Creation d'une garderie / une garderie des enfants des R P I chartrier –chasteaux –lissac-saint cernin est créé le mercredi matin dans les locaux de l'AGGLO sur la commune de LARCHE de 7h30 à 11 h 30 durant la période scolaire janvier à juillet 2018

ADRESSAGE / en prévision de l'arrivée de la fibre optique , toutes les habitations doivent répondre à une identification nette et précise Le conseil municipal proposera à chaque habitant le choix de nommer son adresse (voie rue ect ..) lors de réunion publique par village

VOIRIE2018 / réunion commission travaux afin de déterminer les priorités

Calendrier 2018 / retour en mairie des dates souhaitées par chaque association pour l'utilisation de la salle polyvalente ou espace des marchés au cour de l'année 2018 avant le 30.01.2018